



# TOUR AUVERGNE Dames

## Par équipes Dames

Ce règlement complète les règlements généraux de la **FF Golf** et de la Ligue.  
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

**Interdiction de fumer :** L'interdiction de fumer, comme prévu dans le Vademecum fédéral, est étendue à toutes les compétitions inscrites au calendrier de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (Jeunes, Adultes, Mid Amateurs, Seniors et Vétérans) et de ses Comités Départementaux et Territoriaux.

**Cette compétition est ouverte aux joueuses Mid Am et Seniors Dames. Les équipes pourront être composées de joueuses Mid Am et Seniors**

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

POUR LES CLUBS : Clubs du CTPA affiliés, avec terrain.

POUR LES EQUIPIERES : Être amateurs licenciés *FF Golf* et membres de l'association sportive du club représenté.

LIMITATION D'INDEX : Joueuses dont l'index est inférieur ou égal à 26.

### **ENGAGEMENTS**

L'inscription d'une équipe constituée de **5 joueuses** est faite à l'aide du formulaire d'inscription à une épreuve par équipes du CTGPA.

Elle doit être renvoyée à l'adresse indiquée, accompagnée du chèque d'engagement correspondant.

### **INSCRIPTION DES JOUEUSES ET DROIT DE JEU**

L'inscription des joueuses doit être faite par Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 5 jours pleins** avant chaque épreuve.

Les joueuses devront s'acquitter d'un droit de jeu qui sera fixé lors de l'Assemblée Générale du Comité Territorial.

### **ROLE DU CAPITAINE**

C'est la capitaine de chaque équipe qui :

- ✓ Collectera les droits de jeu et les remettra au club organisateur le jour de la compétition au moment de la récupération des cartes de scores
- ✓ Informera par mail le responsable de la commission sportive de l'absence d'une ou plusieurs joueuses, [daniel.combaret@wanadoo.fr](mailto:daniel.combaret@wanadoo.fr) et le club accueillant l'épreuve.
- ✓ Remettra au restaurant le montant des repas de ses joueuses (sauf indication contraire du capitaine, le nombre de repas correspondra au nombre d'équipières inscrites).
- ✓ La capitaine ou le club préviendra le restaurant du club organisateur 48 heures avant le jour de l'épreuve, **le nombre de joueuses qui ne participe pas au repas.**
- ✓ Le restaurant pourra facturer les repas non pris au club si l'annulation n'a pas été faite sous le délai requis

### **FORME DE JEU**

STROKE-FORD Par +4 / BRUT / 18 Trous / 5 Simples.

Les départs en shot-gun à 9h30 seront affichés sur le tableau officiel le matin de l'épreuve.

### **CLASSEMENTS**

#### **Classement du jour par équipe :**

##### **La somme des 4 meilleurs scores Brut**

On attribuera le plus mauvais score du jour à chaque équipière manquante d'une même équipe afin que l'équipe participe au classement du jour.

- ✓ *En cas d'égalité les équipes seront départagées par la meilleure des cartes non prises en compte afin d'effectuer un classement du jour.*

#### **Classement général par équipe :**

On attribuera des points en fonction du classement du jour de l'équipe plus des points seront ajoutés en fonction du nombre de joueuses composant l'équipe.

**Classement individuel:**

A chaque tour on établira un classement individuel sur lequel attribuera par ordre décroissement 10 Pts à la 1<sup>ère</sup> 9  
On comptabilisera les 3 meilleurs points obtenus à l'issue des 5 tours.  
La meilleure somme des points retenus déterminera un vainqueur de la compétition

**COMITE DE L'EPREUVE**

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant de la CS du CTGPA et de l'OEC du club qui aura été désigné.

**DATE ET LIEUX**

Samedi 22 avril Ste Agathe	Samedi 17 juin Val de Cher	Samedi 01 juillet Vezac	Samedi 02 Sept. Haute Auvergne	Samedi 21 octobre Vichy
-------------------------------	-------------------------------	----------------------------	-----------------------------------	----------------------------

**PRIX ET RECOMPENSES**

Un trophée récompensera l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue des 5 tours

Un trophée récompensera la joueuse classée 1<sup>ère</sup> au classement individuel

ANNEXE

**GRILLES DES POINTS**

Points attribués en fonction du classement jusqu' au 8 <sup>ème</sup>		Points attribués pour chaque joueur(euse) composant l'équipe	Points individuels
1 <sup>er</sup>	100		5 Pts x Nb Joueuses ou Nb Joueuses
2 <sup>ème</sup>	90	2 <sup>ème</sup> 9 Pts	
3 <sup>ème</sup>	80	3 <sup>ème</sup> 8 Pts	
4 <sup>ème</sup>	70	4 <sup>ème</sup> 7 Pts	
5 <sup>ème</sup>	60	5 <sup>ème</sup> 6 Pts	
6 <sup>ème</sup>	50	6 <sup>ème</sup> 5 Pts	
7 <sup>ème</sup>	40	7 <sup>ème</sup> 4 Pts	
8 <sup>ème</sup>	30	8 <sup>ème</sup> 3 Pts	
9 <sup>ème</sup>	20	9 <sup>ème</sup> 2 Pts	
10 <sup>ème</sup>	10	10 <sup>ème</sup> 1 Pts	
11 <sup>ème</sup>	0		
12 <sup>ème</sup>	0		

En cas d'égalité au classement général le départage s'effectue sur la somme totale des points en brut.